



LA PARENTHÈSE, SERVICE DROITS D'ACCÈS

152, rue Saint-Damase, Drummondville (Québec) ■ J2B 6G5

☎ (819) 850-4718 ■ 📠 (819) 478-0756 ■ 💻 sda.mdfdrummond@cgocable.ca

Procédures pour effectuer une demande de service

- L'avocat(e) ou l'intervenant(e) du parent-visiteur doit compléter **toutes les parties** de la demande de service.
- Faire parvenir le jugement dûment signé par les deux parties ainsi que tout autre document se rapportant au dossier pouvant nous éclairer sur la problématique.
- Vérifier la disponibilité du service.
- Aviser le service de tout changement concernant le dossier (intervenant, fermeture, adresse, numéro de téléphone, etc.)
- Un rapport synthèse (2-3 pages maximum) peut être fourni pour la somme de 75 \$. L'avocat désirant un rapport, devra en faire une demande écrite à la responsable. Prenez note que nous demandons un délai de trente jours pour la rédaction du rapport-synthèse.
- Aucune fiche d'observation faite lors des visites supervisées ne sera remise à moins que nous le jugions nécessaire.
- L'ouverture de dossier, pour des visites supervisées, engendre des frais de 15.00\$ et de 5\$ de l'heure pour chacune des visites payable par le parent-visiteur. L'ouverture de dossier pour un échange de garde engendre des frais de 15.00\$ payable par les deux parents et de 1\$ par parent pour chacun des échanges de garde. Les frais doivent être acquittés avant le début des visites ou des échanges de garde.
- Les visites supervisées et les échanges de garde s'effectuent toujours selon les heures d'ouverture de La Parenthèse.
- La responsable du service détermine l'horaire des visites et des échanges de garde, selon la disponibilité du service.

Merci de votre collaboration.

L'équipe de La Parenthèse